



Le livret
de l'expert(e)
en automobile

Janvier 2023

BCA EXPERTISE



**DEVENIR
EXPERT(E) EN
AUTOMOBILE**



PRÉAMBULE

Cette brochure s'adresse à toutes les personnes, hommes et femmes, intéressées par le métier d'expert en automobile, et présente la profession, son environnement et les filières qui permettent d'y accéder.

Elle traite également des dispositions relatives à l'intégration et l'accompagnement des expert(e)s diplômé(e)s et expert(e)s en formation au sein de BCA Expertise.



● **UN TEMPS
D'AVANCE
AVEC VOUS**

bca
expertise



1 **BCA EXPERTISE : QUI SOMMES-NOUS ?**

- 7 La structure
- 10 Les clients
- 11 Les autres prestations



2 **LE MÉTIER D'EXPERT EN AUTOMOBILE**

- 13 Le métier
- 14 L'environnement de l'expert(e)



3 **BCA EXPERTISE : UNE CARRIÈRE**

- 16 Une grande entreprise
- 17 La formation, une priorité



4 DEVENIR EXPERT(E) EN AUTOMOBILE

- 19 Un diplôme : le DEA
- 21 Les conseils d'orientation



5 ANNEXES : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

- 23 Les lycées techniques
- 24 Les textes législatifs
- 26 Contacts



1 **BCA EXPERTISE: QUI SOMMES- NOUS ?**



LA STRUCTURE

Créé le 24 mai 1955, BCA Expertise est le leader français de l'expertise en automobile pour tous types de véhicules, et intervient sur l'ensemble du territoire, y compris les Départements et Collectivités d'Outre-Mer.

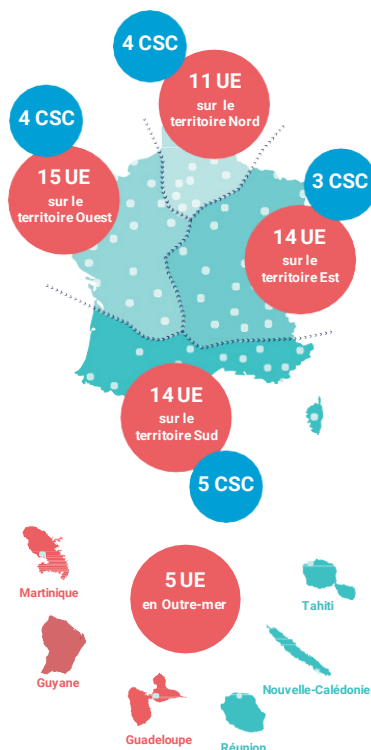
Aujourd'hui, l'entreprise emploie 1 500 collaborateurs répartis en :





1 BCA EXPERTISE : QUI SOMMES-NOUS ?

LA STRUCTURE



58 UNITÉS D'EXPERTISE

Les UE regroupent des équipes d'une quinzaine d'expert(e)s. Chaque UE est constituée de 1 ou 2 pôles d'expertise.



16 CENTRES DE SERVICE CLIENT

Point d'entrée opérationnel pour le client.



4 UNITÉS D'EXPERTISE EN OUTRE-MER

Dont la Martinique, Guyane et Guadeloupe regroupées en 1 UE.



1 CENTRE DE PILOTAGE ET SURVEILLANCE

Il permet d'optimiser l'orientation de nos missions en fonction de nos capacités vers les UE.



4 UNITÉS DES SERVICES EXPERTISE

Les USE regroupent des équipes de treize techniciens en automobile, deux experts en automobile et un manager. Ces unités réalisent des opérations complémentaires à celles réalisées par les experts en automobiles des UE.



ZOOM SUR L'OUTRE-MER





LES SPÉCIALITÉS

L'évolution des matériels a conduit une partie des experts en automobile de BCA Expertise à se spécialiser. Aujourd'hui, nous comptons parmi nos expert(e)s :



Des spécialistes
« poids lourd ».

270 + 2 SN*



Des spécialistes
« matériel agricole ».

257 + 2 SN*



Des spécialistes
« deux roues ».

207 + 1 SN*



Des spécialistes
« responsabilité civile
professionnelle » et
« protection juridique ».

204 + 1 SN*



Des spécialistes
régionaux en
« accidentologie ».

40 + 1 SN*



Des spécialistes
« incendie ».

91

* SN : Spécialiste national



1 BCA EXPERTISE : QUI SOMMES-NOUS ?

LES CLIENTS DE BCA EXPERTISE

Nous réalisons des missions diverses pour le compte de nos clients, compagnies d'assurance, courtiers, constructeurs, loueurs ou particuliers.



NOS CLIENTS
ASSOCIÉS



NOS CLIENTS
NON ASSOCIÉS :
assureurs
et courtiers



NOS CLIENTS
NON ASSOCIÉS :
entreprises,
constructeurs,
loueurs



LES AUTRES PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

Au-delà de l'expertise, BCA Expertise offre et développe des prestations connexes.



CARCARE ACADEMIE

CarCare Académie assure la formation des salariés de BCA Expertise. Un engagement fort sur la formation, en particulier celle des expert(e)s de demain mais aussi pour transmettre notre savoir-faire.



BCA SERVICES

Grâce à BCA Services, BCA Expertise développe son activité en développant et en animant un réseau d'acheteurs professionnels et d'épavistes exclusifs à BCA Expertise.



CLASSIC EXPERT
By Experveo

CLASSIC EXPERT

Classic Expert est une offre d'expertise des véhicules de collection. Cette prestation permet l'achat, la vente et l'estimation d'un véhicule de collection avec l'aide de l'expert(e) en automobile.



EXPERVEO

Experveo est une solution innovante qui propose aux particuliers une expertise lors de l'achat ou la vente d'un véhicule d'occasion.



LES SERVICES
CONNEXES
BCA EXPERTISE



2 LE MÉTIER D'EXPERT EN AUTOMOBILE



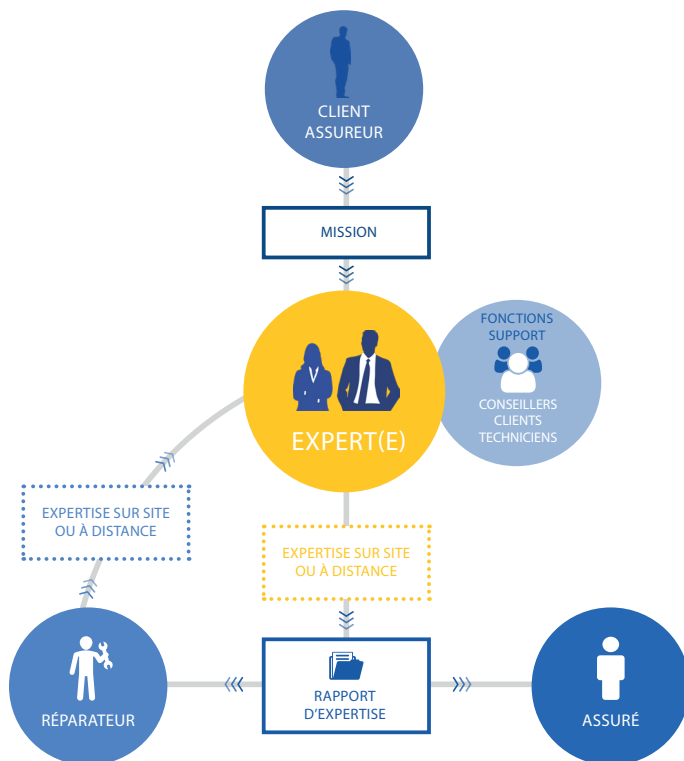
LE MÉTIER

Au-delà de sa passion pour l'automobile, l'expert(e) est une personne rigoureuse et intègre, ayant le sens de l'écoute et du dialogue, et un véritable goût du contact.





L'ENVIRONNEMENT DE L'EXPERT(E)



EN QUELQUES MOTS

Satisfaire le client est un travail d'équipe. L'expert(e) collabore et s'appuie sur les filières de service au client, de performance opérationnelle et de développement.

>>> Le métier d'expert en automobile c'est savoir conjuguer technique et relationnel.



3 BCA EXPERTISE: UNE CARRIÈRE



UNE GRANDE ENTREPRISE

BCA Expertise offre à ses expert(e)s de véritables appuis structurels, leur permettant ainsi d'être à la pointe de la technologie, et de s'adapter au changement. La recherche de la performance reste toujours associée au bien-être des collaborateurs.



LES OUTILS À DISPOSITION CHEZ BCA EXPERTISE

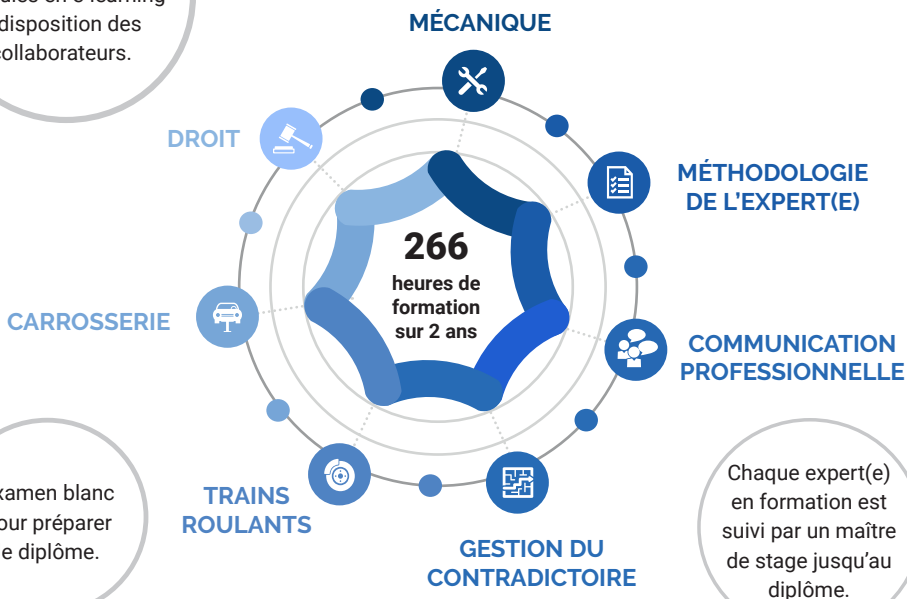




LA FORMATION, UNE PRIORITÉ CHEZ NOUS

L'ensemble des expert(e)s reçoit une formation professionnelle et continue en adéquation avec les évolutions technologiques. L'entreprise assure aussi des formations de développement personnel.

250 modules techniques et 40 modules en e-learning à disposition des collaborateurs.



Examen blanc pour préparer le diplôme.

Chaque expert(e) en formation est suivi par un maître de stage jusqu'au diplôme.



À RETENIR

La formation est intégralement prise en charge par BCA Expertise (frais d'inscription aux stages, frais de déplacement et d'hébergement, rémunération des stagiaires).



4 DEVENIR EXPERT EN AUTOMOBILE



UN DIPLÔME : LE DEA

(DIPLÔME D'EXPERT EN AUTOMOBILE)

Le décret du 25 avril 1995 détermine les conditions de passage de l'examen. Il s'agit d'un diplôme de niveau III de l'éducation nationale (bac+2) intitulé « *diplôme d'expert en automobile* ». Il contient trois unités d'épreuves :



UNITÉ A

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Expression française
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Langue vivante étrangère



UNITÉ B

ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE

- Sciences et techniques industrielles
- Etudes des systèmes
- Techniques automobiles



UNITÉ C

ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

- Connaissances juridiques et administratives
- Analyse et contrôle
- Expertise d'un véhicule accidenté
- Mémoire VE



LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- ✓ Chaque unité doit être présentée dans son ensemble.
- ✓ Dans tous les cas, le candidat ne pourra passer l'unité C que s'il a obtenu les unités A et B ou en a été dispensé par équivalence.
- ✓ Le candidat qui a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves d'une unité est admis à cette unité sous réserve des notes éliminatoires.



UN DIPLÔME : LE DEA (DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE)

Le candidat qui a obtenu une unité A ou B

- ✓ En conserve le bénéfice pendant 5 ans.

Les candidats à l'épreuve C doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ Avoir acquis les unités A et B ou en être dispensés.
- ✓ Justifier d'une expérience professionnelle dans la réparation automobile d'au moins 1 an minimum en temps plein, ou 2 ans en alternance, ou avoir suivi une année de formation post-BTS en réparation des carrosseries automobiles (voir liste des lycées page 23).
- ✓ Etre titulaire de l'un des diplômes cités à la page suivante.
- ✓ Justifier d'un emploi d'expert en formation rémunéré, d'une durée minimale de 2 ans, auprès d'une personne ayant qualité d'expert en automobile.

De plus, pour intégrer BCA Expertise, il faudra également :

- ✓ Réaliser des tests techniques et de connaissances générales et valoriser votre profil lors d'un entretien d'embauche.



Ne sont autorisés à s'inscrire aux épreuves A et B que les candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV c'est-à-dire un baccalauréat, un brevet professionnel ou de technicien, un brevet de maîtrise.



LES CONSEILS D'ORIENTATION

BTS

- ✓ Maintenance des véhicules.
- ✓ Exploitation des véhicules à moteur
- ✓ Moteur à combustion interne
- ✓ Agroéquipement
- ✓ Machinisme agricole
- ✓ Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention
- ✓ Secteur industriel

BUT

- ✓ Génie mécanique option automobile
- ✓ Secteur industriel

DIPLOME D'INGÉNIEUR

- ✓ ESTACA option automobile + autre option
- ✓ École habilitée en application du code de l'enseignement technique

VOUS NE POSSÉDEZ PAS L'UN DES DIPLÔMES MENTIONNÉS ?

VOUS POUVEZ ENTAMER UNE DÉMARCHE DE VAE* !

Si vous avez plus d'un an d'expérience dans la réparation automobile, vous pouvez passer par la Validation des Acquis de l'Expérience (www.vae.gouv.fr), afin d'obtenir les unités A et B du diplôme d'expert en automobile (le BTS Maintenance des véhicules est le diplôme le plus adapté).

Prenez contact avec le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) pour constituer votre dossier. Cet organisme pourra vous accompagner et répondre à vos questions.

* Validation des Acquis de l'Expérience



5 ANNEXES : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS



LES LYCÉES TECHNIQUES

Pour connaître les coordonnées des lycées préparant les diplômes BTS MV (Ex-AVA), BTS MCI, BUT Génie Mécanique option automobile, BTS Agroéquipement, vous pouvez consulter le site de l'ONISEP (www.onisep.fr).

Ci-dessous, les lycées proposant la préparation post BTS en réparation des carrosseries automobiles :

ETABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Lycée Gaspard Monge	4 rue Viry 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE	01 69 05 47 43
Lycée du Hainaut	1 avenue de Villiers - BP 475 59322 VALENCIENNES	03 27 22 95 95
Lycée JB Delambre	Rue Montaigne 80084 AMIENS	03 22 66 30 60
Lycée Louis Davier	Rue Molière - BP 247 89306 JOIGNY	03 86 92 40 00
Lycée Frédéric Mistral	46 Boulevard Ste Anne 13008 MARSEILLE	04 91 29 12 00
Lycée et SEP Jean Baptiste Colbert	117 Boulevard Léon Blum - BP 2135 56231 LORIENT	02 97 37 33 55
Lycée Gaston Barré	Rue Jean Perrin 79000 NIORT	05 49 24 70 64
Lycée Polyvalent Joseph Gallieni	79 route d'Espagne 31047 Toulouse Cedex 1	05 34 40 51 10



LES TEXTES LÉGISLATIFS

Extraits les plus significatifs du Code de la Route qui dispose :

Art. L 326-2

« Nul ne peut avoir la qualité d'expert en automobile s'il a fait l'objet d'une condamnation pour vol, escroquerie, recel, abus de confiance, agressions sexuelles, soustraction commise par un dépositaire de l'autorité publique, faux témoignage, corruption ou trafic d'influence, faux ou pour un délit puni des peines du vol, de l'escroquerie ou de l'abus de confiance ».

Art. L 326-3

« Nul ne peut exercer la profession d'expert en automobile s'il ne figure pas sur la liste arrêtée annuellement par une commission présidée par un conseiller à la Cour de cassation et composée, en nombre égal, de représentants de l'Etat, de représentants des professions concernées par l'expertise et l'assurance et de représentants des consommateurs. L'inscription sur cette liste est de droit pour les personnes remplissant les conditions fixées par le présent chapitre ».

Art. L 326-6

« 2 - Un décret en conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article et notamment les règles professionnelles que doivent respecter les experts en automobile ».



Art. L 326-4

« 1- Seules les personnes inscrites sur la liste nationale des experts en automobile peuvent exercer les activités suivantes :

- ✓ Rédaction à titre habituel des rapports destinés à être produits à des tiers et relatifs à tous dommages causés aux véhicules à moteur ainsi qu'aux cycles et leurs dérivés, notamment toutes opérations et études nécessaires à la détermination de l'origine, de la consistance, de la valeur de ces dommages et à leur réparation ;
- ✓ Détermination de la valeur des véhicules mentionnés au a du 1 du présent article ».

Art. L 326-6

« 1 - Est incompatible avec l'exercice de la profession d'expert en automobile :

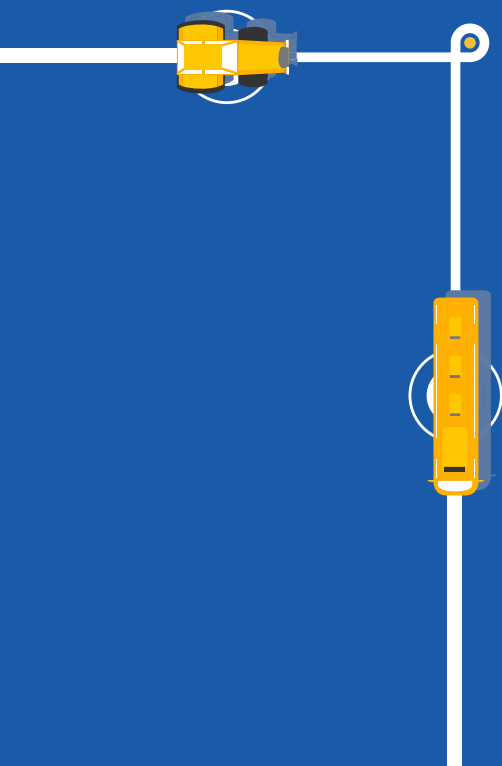
- ✓ La détention d'une charge d'officier public ou ministériel ;
- ✓ L'exercice d'activités touchant à la production, la vente, la location, la réparation, et la représentation de véhicules à moteur et des pièces accessoires ;
- ✓ L'exercice de la profession d'assureur ;
- ✓ L'accomplissement d'actes de nature à porter atteinte à son indépendance ».



CONTACTS

- ✓ Pour tous renseignements complémentaires et pour postuler, contactez-nous :
recrutement@bca.fr
- ✓ Pour postuler, rendez-vous sur :
www.bca.fr





bcn
expertise

Siège social : 14 rue Sarah Bernhardt - CS 60005
92665 Asnières-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 41 40 14 00 - Fax 01 47 56 99 76 - www.bca.fr
BCA Expertise SAS - S.A.S. au capital de 541 180 Euros
R.C.S Nanterre 489 139 436

*Suivez-nous sur les
réseaux sociaux*





BCA EXPERTISE
14, rue Sarah Bernhardt
92665 Asnières-sur-Seine
CEDEX

JANVIER 2023